



# Déclaration liminaire

## Comité technique administration centrale

3 octobre 2019

Madame la Présidente,

Notre réunion de ce jour, avec l'ordre du jour modifié, devrait nous permettre d'y voir plus clair dans les projets de réorganisation et de modernisation qui impacteront le collectif de travail en administration centrale.

A ce sujet notamment, nous nous interrogeons sur l'opportunité d'une déconcentration dogmatique de toutes les décisions individuelles. Autre sujet d'inquiétude : la réflexion en cours sur la fonction études au sein de l'administration centrale et à FranceAgriMer. Il semble que le champ soit limité aujourd'hui aux activités d'études du SSP, du CGAAER et de FranceAgriMer, en excluant *a priori* celles des directions métiers. Dans ce contexte, quel est réellement l'objectif de cette réflexion ?

Au delà de ces questions stratégiques, nous souhaitons aborder des sujets plus terre à terre, des sujets du quotidien. Notre dépendance, désormais totale, à l'informatique ne nous permet plus d'en supporter ses dysfonctionnements et surtout les délais de résolution, souvent trop longs. Bien sûr nous parlons du matériel mis à disposition des agents, et nous en avons fait une question diverse, mais également des infrastructures réseaux. Les pannes récurrentes sur internet, la messagerie ou le VPN sont générateurs d'un stress important pour les agents, particulièrement ceux amenés à travailler en nomade, que ce soit en télétravail ou en déplacement.

Et quand la bascule sur RenoIRH, malgré le travail des équipes du service des ressources humaines, dont nous saluons par ailleurs la très forte implication, affecte la rémunération de trop nombreux agents, les limites du supportable sont dépassées.

Après l'outil, l'espace de travail. Des interrogations se font jour suite aux modifications des ratios de m<sup>2</sup> par agent d'une part, et sur les projets immobiliers à plus long terme d'autre part, ce point faisant l'objet d'une question spécifique. L'annonce d'une modification des m<sup>2</sup> alloués par agent et les questionnements des services ont fait naître des inquiétudes sur de probables réaménagements et réduction des espaces individuels.

Et pour finir, le costume... Car oui, nous avons été nombreux à découvrir que nous avons enfin le droit, durant les périodes de canicule, de ne pas porter de veste ni de cravate, laissant supposer donc qu'en des temps plus tempérés, nous devrions tous les porter. Est-ce à dire qu'il existe un code vestimentaire en vigueur ? Ou qu'implicitement la valeur des agents est mesurée à l'aune de leur tenue ? Ou encore que leur place dans la hiérarchie est rendue visible par le port d'un uniforme technocratique ? Nous nous sommes vus ramenés au 19<sup>ème</sup> siècle, période où le fonctionnaire tenait son rang et où l'important tenait dans l'impression laissée plus que dans le travail réalisé.



Au delà de la question vestimentaire, il s'agit bien de respecter les individualités qui composent le collectif et de valoriser leurs compétences et leur travail. La diversité s'accroît au sein du ministère, que ce soit en termes d'âge, d'origine, de choix de vie, de parcours, et nous nous en félicitons. Il n'en reste pas moins que l'égalité entre les agents ou l'équité de traitement des situations individuelles restent encore des cibles à atteindre.

Je vous remercie de votre écoute.